ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION (EPI)

Incendie

DURÉE
3,5 heures / 1/2 jour (1 groupe)
à
7 heures / 1 jour (2 groupes)

INTERVENANT
Formateur en sécurité incendie

NOMBRE DE STAGIAIRES
Maximum 10 stagiaires/groupe

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis nécessaire

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les salariés

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Acquérir des connaissances élémentaires théoriques et pratiques dans le domaine de la sécurité incendie
- Intervenir efficacement sur un début d'incendie dans l'attente de l'arrivée des secours
- Faire évacuer le personnel en respectant les règles de sécurité
- Alerter les secours adaptés

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13

Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, exposés interactifs, mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos…), exercices en sous-groupe

Formation pratique : utilisation d'un générateur de flammes et extincteurs, visite de l'établissement

ÉVALUATION & VALIDATION

Evaluation formative

Attestation des acquis de la formation

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13

Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

CONTENU DE LA FORMATION

La règlementation

Les conséquences et causes d'un incendie dans la société

Le triangle du feu

Les moyens d'alerte

Déclenchement de l'alarme

Les modes de propagations du feu

La différence entre un feu et un incendie

Les dangers des fumées

Les classes de feu

Les différents types d'extincteurs et leurs rôles

Les procédés d'extinctions

L'effet des produits extincteurs sur le feu

Les règles de sécurité sur les extincteurs

Les distances d'attaque du feu

Le permis feu

Attitudes et consignes de sécurité de votre établissement

Rôle du serre-file, guide-file et responsable d'évacuation

L'évacuation : conduite à tenir, consignes de sécurité

Désignation du point de rassemblement

Visite de l'établissement

ASPECT RÈGLEMENTAIRE

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »

Art 4227-28 du code du Travail

« Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. »

Art 4227-38-8 du code du travail

« La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. »

Art 4227-39 du code du travail